



Syndicat du Bois de l'Aumône

ZONE DE LAYAT II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63200 RIOM Cedex

Tél : 04-73-647-444

Fax : 04-73-647-414

Courriel : conseilusager@sba63.fr

Président : Jean-Claude Molinier

Directeur Général des Services : Laurent Coudun

RAPPORT ANNUEL 2016



**PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

I-INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DÉCHETS

a/ Territoire desservi	6
b/ Collecte des déchets pris en charge par le service	7
b-1 Population.....	7
b-2 Différents modes de collecte au SBA.....	12
b-2-1 La collecte en porte à porte.....	12
b-2-1-a Présentation.....	12
b-2-1-b Modalités.....	13
b-2-1-c Fréquence de collecte.....	13
b-2-1-d Optimisation de la collecte en porte à porte.....	14
b-2-2 La collecte en point d'apport volontaire.....	15
b-2-2-a Présentation.....	15
b-2-2-b Modalités.....	15
b-2-2-c Fréquence.....	15
b-2-3 La collecte en déchèterie.....	16
b-2-3-a Présentation.....	16
b-2-3-b Organisation.....	17
b-2-3-c Nature des déchets acceptés.....	18
b-2-3-d Horaires d'ouvertures.....	20
b-2-3-e Conditions d'accès.....	20
b-2-3-f Fréquentation (en nombre de passages).....	21
b-2-3-g Accès aux déchèteries pour les usagers professionnels.....	22
b-3 Quantités collectées.....	23
b-3-1 Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères et de la collecte sélective.....	23
b-3-2 Quantités collectées en apport volontaire du verre.....	23
b-3-3 Quantités collectées en déchèteries.....	25
b-4 Le transfert et le transport.....	28
c/ Prévention des déchets	29

II- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

a/ Traitement des déchets ménagers et assimilés	32
a-1 Le traitement des ordures ménagères et des non-recyclables.....	32
a-2 La valorisation des déchets organiques.....	32
a-2-1 Les plateformes de broyage.....	32
a-2-2 Les plateformes de compostage.....	32
a-3 Les déchets des déchèteries.....	33
a-4 Les déchets recyclables issus de la collecte sélective.....	34
a-4-1 Localisation des repreneurs.....	34
a-4-2 Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes).....	34
b / Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement	36
b-1 Une communication pour accompagner les projets de la structure.....	36
b-2 La protection de l'eau.....	37

III - INDICATEURS FINANCIERS

a/ Recettes	40
b/ Dépenses de fonctionnement du service	44
c/ Fiscalité	47

IV - SYNTHÈSE : LES CHIFFRES CLES

a/ Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire (en kg/hab)	50
b/ Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab)	50
c/ Quantités totales (en kg/hab)	51
d/ Coût moyen du service par habitant	51
e/ Relation à l'utilisateur	52



I- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DÉCHETS



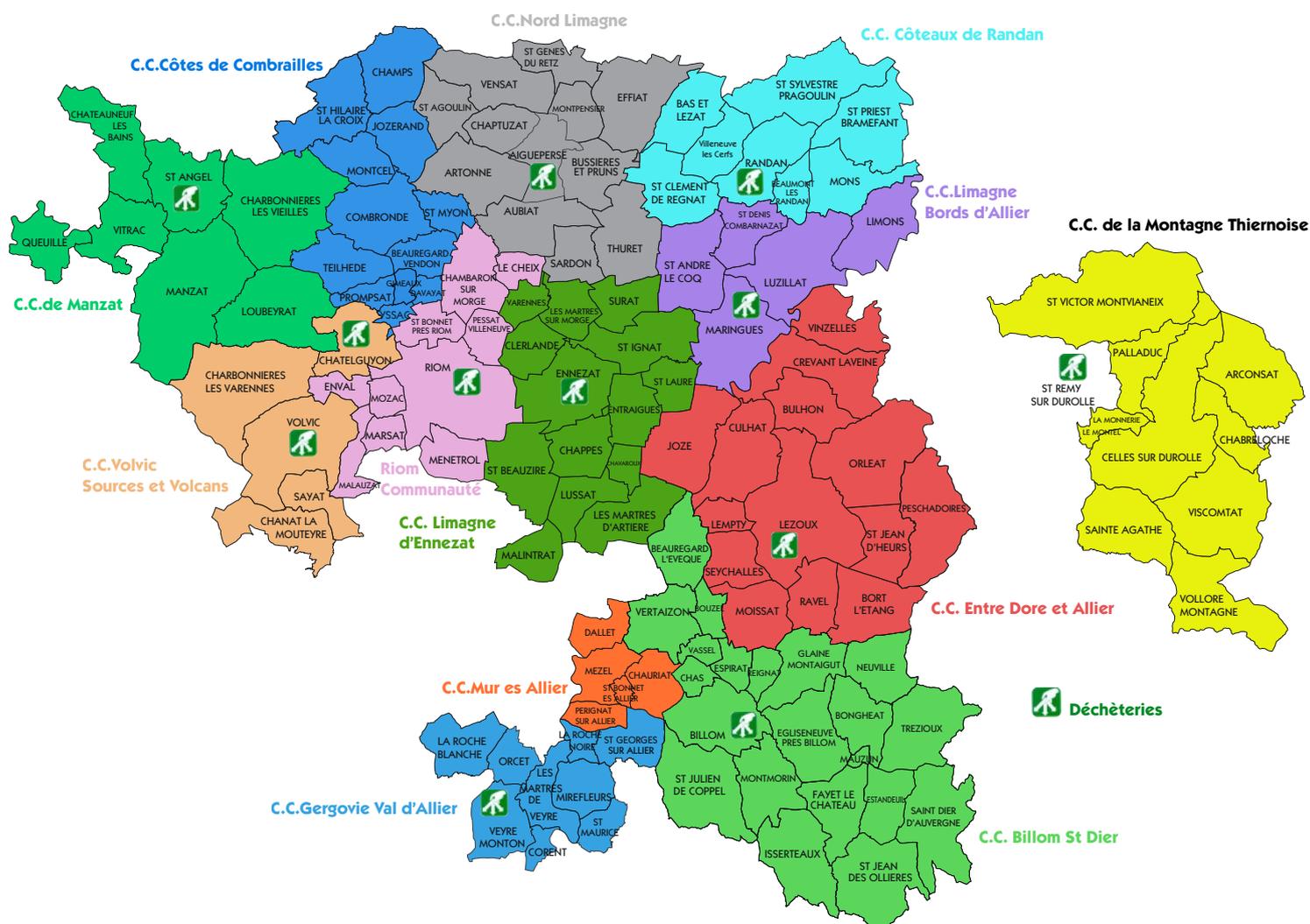
a/ Territoire desservi

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets transférées par la loi du 15 juillet 1975.

Au 1^{er} janvier 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône regroupe 13 communautés de communes pour une superficie totale de 1 717 km².

A compter du 1^{er} janvier 2014, le VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés) a pris la compétence traitement et transfert en lieu et place du SBA.

Carte des collectivités adhérentes au SBA au 1^{er} janvier 2016



b/ Collecte des déchets pris en charge par le service

b-1 Population

La population prise en compte dans ce rapport annuel est la dernière population légale connue (INSEE 2014). L'ensemble des collectivités adhérentes représente donc une population municipale de 166 703 habitants et une population totale de 170 801 habitants.

N°	Nom de la commune	Communauté de Communes	Pop 2016 (pop. légale 2013)		
			Population municipale ⁽¹⁾	Population comptée à part ⁽²⁾	Population totale ⁽³⁾
1	Aigueperse	Nord Limagne	2 698	34	2 732
2	Arconsat	Montagne Thiernoise	614	19	633
3	Artonne	Nord Limagne	866	9	875
4	Aubiat	Nord Limagne	919	11	930
5	Bas-et-Lezat	Coteaux de Randan	303	7	310
6	Beaumont-lès-Randan	Coteaux de Randan	277	4	281
7	Beauregard-l'Évêque	Billom-St Dier	1 407	25	1 432
8	Beauregard-Vendon	Côtes de Combrailles	1 168	17	1 185
9	Billom	Billom-St Dier	4 759	102	4 861
10	Bongheat	Billom-St Dier	443	7	450
11	Bort-l'Étang	Entre Dore et Allier	630	5	635
12	Bouzel	Billom-St Dier	704	18	722
13	Bulhon	Entre Dore et Allier	538	8	546
14	Bussiè-res-et-Pruns	Nord Limagne	434	6	440
15	Celles-sur-Durolle	Montagne Thiernoise	1 755	26	1 781
16	Chabreloche	Montagne Thiernoise	1 235	28	1 263
17	Chambaran-sur-Morge ⁽⁴⁾	Riom Communauté	1 640	22	1 662
18	Champs	Côtes de Combrailles	390	12	402
19	Chanat-la-Mouteyre	Volvic Sources et Volcans	947	23	970
20	Chappes	Limagne d'Ennezat	1 635	24	1 659
21	Chaptuzat	Nord Limagne	494	12	506
22	Charbonnières-les-Varenn-es	Volvic Sources et Volcans	1 662	19	1 681
23	Charbonnières-les-Vieilles	Manzat Communauté	1 052	16	1 068

24	Chas	Billom-St Dier	380	8	388
25	Châteauneuf-les-Bains	Manzat Communauté	291	9	300
26	Châtel-Guyon	Volvic Sources et Volcans	6 162	160	6 322
27	Chauriat	Mur-ès-Allier	1 641	28	1 669
28	Chavaroux	Limagne d'Ennezat	475	7	482
29	Clerlande	Limagne d'Ennezat	529	6	535
30	Combronde	Côtes de Combrailles	2 134	40	2 174
31	Corent	Gergovie Val d'Allier	709	8	717
32	Crevant-Laveine	Entre Dore et Allier	963	25	988
33	Culhat	Entre Dore et Allier	1 142	19	1 161
34	Dallet	Mur-ès-Allier	1 479	23	1 502
35	Davayat	Côtes de Combrailles	591	7	598
36	Effiat	Nord Limagne	1 101	16	1 117
37	Égliseneuve-près-Billom	Billom-St Dier	811	84	895
38	Ennezat	Limagne d'Ennezat	2 496	45	2 541
39	Entraigues	Limagne d'Ennezat	634	7	641
40	Enval	Riom Communauté	1 406	37	1 443
41	Espirat	Billom-St Dier	352	11	363
42	Estandeuil	Billom-St Dier	433	8	441
43	Fayet-le-Château	Billom-St Dier	346	11	357
44	Gimeaux	Côtes de Combrailles	400	9	409
45	Glaine-Montaigut	Billom-St Dier	549	10	559
46	Isserteaux	Billom-St Dier	414	9	423
47	Joze	Entre Dore et Allier	1 083	26	1 109
48	Jozerand	Côtes de Combrailles	532	11	543
49	La Monnerie-le-Montel	Montagne Thiernoise	1 786	32	1 818
50	La Roche-Blanche	Gergovie Val d'Allier	3 179	96	3 275
51	La Roche-Noire	Gergovie Val d'Allier	608	7	615
52	Le Cheix	Riom Communauté	627	13	640
53	Lempty	Entre Dore et Allier	372	10	382
54	Les Martres-d'Artière	Limagne d'Ennezat	2 146	49	2 195

55	Les Martres-de-Veyre	Gergovie Val d'Allier	3 943	72	4 015
56	Lezoux	Entre Dore et Allier	5 864	98	5 962
57	Limons	Limagne Bords d'Allier	708	9	717
58	Loubeyrat	Manzat Communauté	1 207	21	1 228
59	Lussat	Limagne d'Ennezat	915	17	932
60	Luzillat	Limagne Bords d'Allier	1 072	15	1 087
61	Malauzat	Riom Communauté	1 120	28	1 148
62	Malintrat	Limagne d'Ennezat	1 086	14	1 100
63	Manzat	Manzat Communauté	1 351	57	1 408
64	Maringues	Limagne Bords d'Allier	2 990	62	3 052
65	Marsat	Riom Communauté	1 257	36	1 293
66	Martres-sur-Morge	Limagne d'Ennezat	644	6	650
67	Mauzun	Billom-St Dier	109	3	112
68	Ménérol	Riom Communauté	1 623	25	1 648
69	Mezel	Mur-ès-Allier	1 913	53	1 966
70	Mirefleurs	Gergovie Val d'Allier	2 403	45	2 448
71	Moissat	Entre Dore et Allier	1 210	28	1 238
72	Mons	Coteaux de Randan	510	11	521
73	Montcel	Côtes de Combrailles	458	12	470
74	Montmorin	Billom-St Dier	731	13	744
75	Montpensier	Nord Limagne	443	9	452
76	Mozac	Riom Communauté	3 858	98	3 956
77	Neuville	Billom-St Dier	367	7	374
78	Orcet	Gergovie Val d'Allier	2 618	58	2 676
79	Orléat	Entre Dore et Allier	2 100	53	2 153
80	Palladuc	Montagne Thiernoise	555	14	569
81	Pérignat-sur-Allier	Mur-ès-Allier	1 509	31	1 540
82	Peschadoires	Entre Dore et Allier	2 110	66	2 176
83	Pessat-Villeneuve	Riom Communauté	579	5	584
84	Prompsat	Côtes de Combrailles	426	7	433
85	Queuille	Manzat Communauté	265	7	272

86	Randan	Coteaux de Randan	1 573	67	1 640
87	Ravel	Entre Dore et Allier	694	16	710
88	Reignat	Billom-St Dier	369	1	370
89	Riom	Riom Communauté	18 749	855	19 604
90	Saint-Agoulin	Nord Limagne	332	2	334
91	Saint-André-le-Coq	Limagne Bords d'Allier	527	13	540
92	Saint-Angel	Manzat Communauté	404	8	412
93	Saint-Beauzire	Limagne d'Ennezat	2 107	31	2 138
94	Saint-Bonnet-lès-Allier	Mur-ès-Allier	436	7	443
95	Saint-Bonnet-près-Riom	Riom Communauté	2 094	71	2 165
96	Saint-Clément-de-Régnat	Coteaux de Randan	539	22	561
97	Saint-Denis-Combarnazat	Limagne Bords d'Allier	217	8	225
98	Saint-Dier-d'Auvergne	Billom-St Dier	517	28	545
99	Sainte-Agathe	Montagne Thiernoise	209	4	213
100	Saint-Genès-du-Retz	Nord Limagne	495	9	504
101	Saint-Georges-sur-Allier	Gergovie Val d'Allier	1 234	24	1 258
102	Saint-Hilaire-la-Croix	Côtes de Combrailles	325	4	329
103	Saint-Ignat	Limagne d'Ennezat	843	14	857
104	Saint-Jean-des-Ollières	Billom-St Dier	471	12	483
105	Saint-Jean-d'Heurs	Entre Dore et Allier	652	5	657
106	Saint-Julien-de-Coppel	Billom-St Dier	1 221	22	1 243
107	Saint-Laure	Limagne d'Ennezat	638	8	646
108	Saint-Maurice	Gergovie Val d'Allier	824	17	841
109	Saint-Myon	Côtes de Combrailles	469	3	472
110	Saint-Priest-Bramefant	Coteaux de Randan	887	45	932
111	Saint-Sylvestre-Pragoulin	Coteaux de Randan	1 083	19	1 102
112	Saint-Victor-Montvianeix	Montagne Thiernoise	242	5	247
113	Sardon	Nord Limagne	314	2	316

114	Sayat	Volvic Sources et Volcans	2 220	30	2 250
115	Seychalles	Entre Dore et Allier	728	32	760
116	Surat	Limagne d'Ennezat	561	14	575
117	Teilhède	Côtes de Combrailles	422	9	431
118	Thuret	Nord Limagne	902	54	956
119	Trézioux	Billom-St Dier	471	3	474
120	Varennes-sur-Morge	Limagne d'Ennezat	409	6	415
121	Vassel	Billom-St Dier	275	3	278
122	Vensat	Nord Limagne	487	12	499
123	Vertaizon	Billom-St Dier	3 251	55	3 306
124	Veyre-Monton	Gergovie Val d'Allier	3 401	80	3 481
125	Villeneuve-les-Cerfs	Coteaux de Randan	534	31	565
126	Vinzelles	Entre Dore et Allier	350	6	356
127	Viscomtat	Montagne Thiernoise	544	9	553
128	Vitrac	Manzat Communauté	339	12	351
129	Vollore-Montagne	Montagne Thiernoise	305	7	312
130	Volvic	Volvic Sources et Volcans	4 387	135	4 522
131	Yssac-la-Tourette	Côtes de Combrailles	367	13	380
Total			166 703	4 098	170 801

(1) **Population municipale** : les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

(2) **Population comptée à part** : principalement les personnes vivant dans certaines collectivités (internats, casernes, hôpitaux, couvents, prisons...).

(3) **Population totale** : somme des deux précédentes.

(4) **Chambaron-sur-Morge** : commune nouvelle issue du regroupement des communes de Cellule et la Moutade au 1^{er} janvier 2016.

b-2 Différents modes de collecte au SBA

Il existe 3 modes de collectes :

- collecte en porte à porte,
- collecte en points d'apport volontaire (PAV),
- collecte en déchèterie.

b-2-1 La collecte en porte à porte

b-2-1-a Présentation

La collecte en porte à porte concernait en 2016 71 500 points de production. L'ensemble des usagers est collecté en porte à porte à l'exception des centres-bourgs denses du territoire, où la collecte en porte à porte est techniquement complexe, voire impossible. Au 1^{er} janvier 2016, le SBA assurait 133 tournées de collecte hebdomadaires dont 86 destinées à collecter les ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées et 86 tournées destinées aux emballages ménagers recyclables (Collecte sélective - CS). 8 sont mixtes



(CS puis OMR). On entend par collecte mixte une collecte sélective déposée en centre de tri, puis une collecte d'ordures ménagères résiduelles, déposée à Vernéa (UVE). Les tournées de collecte sélective et mixte ne sont assurées qu'une semaine sur deux.

Flux collectés en porte à porte	
Ordures Ménagères Résiduelles	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, etc.• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs bleus,• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers,• les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques,• les déchets des activités de soin à risques infectieux (DASRI),• les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.
Collecte sélective	<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• journaux, magazines, revues, publicités, etc.• papiers et cartons d'emballages,• bouteilles, flacons, pots et barquettes, boîtes et blisters en plastique,• briques alimentaires,• emballages métalliques en acier et en aluminium.

b-2-1-b Modalités

Les habitants disposent de **bacs à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles et de **bacs à couvercle jaune** pour déposer leurs emballages recyclables. Les professionnels desservis par le service public sont quant à eux équipés de bacs à couvercle bleu pour les ordures ménagères résiduelles.

L'entretien des bacs individuels reste à la charge des usagers. La taille des bacs dépend du nombre d'habitants qui composent le foyer. Ils sont dimensionnés pour 30 litres par habitant et par semaine tant pour les OMR que pour la collecte sélective. Les usagers, en fonction de leurs besoins, ont la possibilité de solliciter une évolution de leur dotation pour l'adapter à leur usage.

Sur les hyper-centres de Riom et Châtel-Guyon, les résidents recevaient des sacs jaunes pour la collecte sélective afin d'éviter l'encombrement de la voie publique. Ces dotations de sacs spécifiques se sont

arrêtées en cours d'année pour Châtel-Guyon et en fin d'année pour Riom, avec la mise en place d'une collecte en point d'apport volontaire dans ces deux centres-villes.

Lors d'évènements ponctuels organisés par les communes, des bacs sont mis à disposition de manière provisoire. En 2016, les services du SBA ont honoré 157 demandes représentant environ 592 bacs OMR, 323 bacs CS et 16 bacs bio-déchets. En parallèle de ces dotations ponctuelles, une sensibilisation au tri est effectuée.



b-2-1-c Fréquence de collecte

► Collecte des ordures ménagères et collecte sélective

Secteur	Saison	Fréquence
Hyper-centre urbain de : - Riom, - Billom, - Châtel-Guyon (jusqu'au 14/03/2016)	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none">• 2 x par semaine pour les OMR• 1 x par semaine pour la CS
Reste du territoire (dont Châtel-Guyon à partir du 14/03/2016)	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none">• 1 x par semaine pour les OMR• 1 x toutes les 2 semaines pour la CS

Elles ont lieu les lundis et jeudis entre 4h30 et 22h15 et les mardis et vendredis entre 4h30 et 20h30. Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés, elles sont rattrapées le mercredi de la semaine correspondante.

Pour faire en sorte que les usagers bénéficient chaque année d'une information la plus pertinente possible, des calendriers de collecte sont réalisés par le service communication.

Chaque commune dispose ainsi de son propre calendrier. Ces documents sont mis en ligne sur le site internet et envoyés en fin d'année aux communes adhérentes. Un grand nombre l'insèrent par ailleurs dans leur bulletin municipal.

Les fréquences de collecte varient en haute saison pour les professionnels du tourisme : hôtels, restaurants, campings, aire d'autoroute, etc.

► Collecte des professionnels en porte à porte

Moyennant l'acquittement d'une Redevance Spéciale, la collecte des déchets ménagers assimilés des professionnels est organisée dans les mêmes conditions que celle des particuliers.

b-2-1-d Optimisation de la collecte en porte à porte

Au cours de l'année 2016, la diminution significative du taux de présentation des bacs à la collecte, ainsi que la mise en place des Points d'Apport Volontaire ont permis aux services d'optimiser les tournées de collecte sans bouleverser les calendriers existants. Une phase d'optimisation a permis de supprimer 4 tournées de collecte hebdomadaires tout en incluant des tournées spécifiques de collecte de FFOM (Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères) pour les « gros producteurs » (plus de 10 tonnes par an).

Finalement, l'organisation est passée de 133 à 131 circuits de collecte par semaine au cours de l'année 2016.

Ainsi, en décembre, le service assurait de manière hebdomadaire :

- 83 tournées de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et assimilées toutes les semaines,
- 81 tournées de Collecte Sélective toutes les deux semaines,
- 11 tournées mixtes CS puis OMR toutes les 2 semaines (voir page 11),
- 2 tournées FFOM « gros producteurs ».



L'évolution du mode de collecte dans le centre-ville de Châtel-Guyon par la mise en place des PAV a permis la réduction de la fréquence de collecte sur la partie du centre-ville encore desservie en porte-à-porte. La fréquence de collecte est passée de deux à une collecte OMR par semaine et d'une collecte CS par semaine à une toutes les deux semaines.

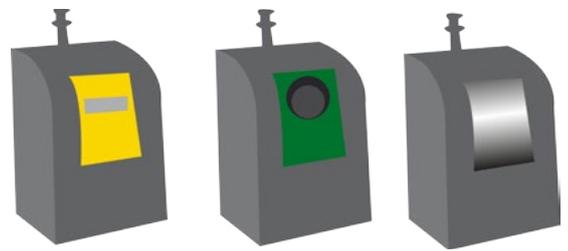
Avec le déploiement des PAV, les collectes en porte à porte qui sont doublées sur les centres-bourgs denses vont être progressivement supprimées en 2017.

Parallèlement aux opérations d'optimisation « au fil de l'eau », les équipes ont étudié en profondeur les circuits de collecte et les calendriers pour l'année 2017.

Cette optimisation plus profonde permettra de supprimer 16 tournées hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2017 pour atteindre :

- 73 tournées OMR (réduction de 10 tournées hebdomadaires),
- 73 tournées CS (réduction de 8 tournées toutes les deux semaines),
- 7 tournées mixtes (réduction de 4 tournées mixtes toutes les deux semaines),





b-2-2 La collecte en point d'apport volontaire

b-2-2-a Présentation

Afin de permettre la comptabilisation des apports lorsque celle-ci est difficile voire impossible en bacs individuels, le SBA a mis en place des Points d'Apport Volontaire (PAV). Ceux-ci ont prioritairement été implantés en habitat dense, où ils

remplacent les bacs collectifs regroupant plusieurs usagers.

A la fin de l'année 2016, cette collecte collective de proximité concernait 12 962 points de production soit 3 069 de plus qu'en 2015.

b-2-2-b Modalités

Le déploiement des PAV a débuté dès 2015 avec 339 colonnes avec contrôle d'accès installées sur 32 communes du territoire.

Ce déploiement a continué pour atteindre 442 contenants à la fin de l'année 2016 sur 40 communes.

	CS tambour 30 L	OM tambour 30 L	OM Professionnels tambour 90 L	CS tambour de 90 L
Abri-bac	57	54	/	/
Colonnes aériennes	2	2	/	/
Colonnes enterrées	136	138	15	/
Colonnes semi enterrées	3	3	14	14
TOTAL	200	199	29	14

Afin de garantir une comptabilisation des apports lorsque la collecte en porte-à-porte est temporairement impossible, des colonnes aériennes équipées de contrôles d'accès sont installées

chaque année en zone de montagne (de novembre à mars) et sur tout le territoire lorsque des travaux impactent les circuits de collecte.

b-2-2-c Fréquence

La fréquence est adaptée à la vitesse de remplissage des colonnes et abri-bacs, avec au minimum une collecte par semaine pour les ordures ménagères résiduelles. Le nombre de tournées de collecte augmente au fur et à mesure du déploiement des colonnes pour atteindre 8 tournées jusqu'à avril et 12 tournées de mai à décembre (par semaine).

En 2017, avec le déploiement des colonnes enterrées dans l'hyper-centre de Riom, un nouveau planning de collecte sera mis en place avec 19 tournées par semaine.



Focus sur l'accompagnement de l'installation des PAV

Le déploiement de PAV a été accompagné d'une communication dédiée.

- Les travaux débutent : les élus peuvent bénéficier d'outils de communication afin d'être en mesure d'informer tous les habitants (articles, rencontres avec les services, validation des listes, échanges et adaptation...).

- Dès la mise en place opérationnelle : les usagers reçoivent un kit explicatif composé d'un courrier adressé, d'une brochure mode d'emploi et d'un sac de pré-collecte. En parallèle, un conseiller de proximité se rend sur le point de collecte pour informer les professionnels, collectivités et foyers non recensés. Les colonnes sont en accès libre et des cartes sont envoyées à chaque foyer.

► Collecte du verre

Les 166 703 habitants du territoire ont accès au réseau d'apport volontaire du verre.

Le SBA assure en régie la collecte en apport volontaire des emballages en verre, ainsi que le transport jusqu'au centre de tri.

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de population et de critères liés au stationnement,

b-2-3 La collecte en déchèterie

b-2-3-a Présentation

Les 166 703 habitants ont accès aux 12 déchèteries du SBA. Certains habitants des communes du SBA peuvent, eux, se rendre dans des déchèteries de Clermont Communauté (Sayat, Malintrat, Lussat, St-Beauzire, Dallet, Mezel), du Sictom Issoire/Brioude (St Maurice-Es-Allier) et du Sictom des Combrailles (Châteauneuf les Bains) avec lesquelles le SBA a conclu des conventions.

Les déchèteries sont aussi accessibles à certaines communes du Sictom des Couzes (St-Amant-Tallende, Tallende, St-Saturnin, Chanonat, Le Crest et Cournols), du Sictom Issoire/Brioude (La Sauvetat), de Thiers Communauté (St-Rémy-sur-Durolle) et du Sictom des Combrailles (Blot l'Eglise), sous convention avec le SBA.

à l'éloignement des habitations, au trottoir...

En 2016, un conteneur à verre dessert 381 habitants. Chaque conteneur est aussi équipé d'une information rappelant les consignes de tri permettant de guider l'utilisateur. Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 5 h et 19 h.

► Collecte des cartons des professionnels

Depuis 2015, la mise en place de 21 colonnes a permis une collecte de proximité des cartons des professionnels sur les communes à forte densité de commerces. Les cartons peuvent aussi être apportés gratuitement en déchèterie.

Ce déploiement sera poursuivi sur les communes à forte densité de commerces.

► La collecte des professionnels en apport volontaire

Moyennant l'acquittement d'une Redevance Spéciale, la collecte des déchets ménagers assimilés des professionnels est organisée dans les mêmes conditions que celle des particuliers. Certains PAV, notamment dans les zones à forte concentration de commerces de bouche, sont adaptés avec des tambours de 90 l. Depuis 2015, 15 colonnes de ce type ont été implantées sur le territoire du SBA.





b-2-3-b Organisation

Deux déchèteries «pivots», Veyre-Monton et Riom, offrent une amplitude d'ouverture élargie ainsi qu'un plus grand nombre de flux collectés.

Afin d'offrir un service mieux adapté aux spécificités de son territoire et d'optimiser ses coûts d'exploitation, le SBA lancera dès 2017 une vaste réflexion concernant son parc de déchèteries.

Dans cette optique, le projet de reconstruction de la déchèterie de Lezoux, qui débutera en 2017, aura pour objectif de passer d'une déchèterie conventionnelle vers un «centre de valorisation matière et de réemploi».



b-2-3-c Nature des déchets acceptés



Bennes



Conteneurs spécifiques

Déchèterie												
Flux	Aigueperse	Billom	Châtel - Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Randan	Riom	St-Angel	St-Remy	Veyre- Monton	Volvic
Bois	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Cartons	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Ferraille	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Déchets verts	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Déchets non recyclables	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Gravats inertes	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Plâtre	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mobilier			●					●			●	
Plastique dur								●			●	
Polystyrène								●			●	
Pneus	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Huiles minérales	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Huiles alimentaires usagées	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Piles	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Batteries	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DDM ⁽¹⁾	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DEEE ⁽²⁾	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Ampoules et lampes	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Cartouches encre	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Capsules Nespresso	●	●		●	●	●		●	●	●	●	●
DASRI	●	●			●			●		●	●	
Papier	●	●		●	●	●		●	●		●	●

⁽¹⁾ Déchets Dangereux des Ménages

⁽²⁾ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



► La collecte des D.A.S.R.I.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés par plusieurs pharmacies agréées sur ou à proximité du territoire du SBA.

Pour compléter l'offre des pharmacies agréées, la collecte des DASRI a été mise en place sur les déchèteries de Billom, St-Rémy, Riom, Veyre-Monton, Lezoux et Aigueperse.

NOM	ADRESSE	COMMUNE
PHARMACIE AUGIER PHILIPPE	PLACE DE LA HALLE	AIGUEPERSE
PHARMACIE CHAMPIAT	4 RUE DES VIGNERONS	BEAUREGARD-L'EVEQUE
PHARMACIE DU SANS SOUCI	13 AVENUE BARADUC	CHATEL-GUYON
PHARMACIE J. N. MEGEMONT	3 ROUTE DE MARINGUES	ENNEZAT
PHARMACIE DU CENTRE COMMERCIAL D ENVAL	ROUTE DE VOLVIC	ENVAL
PHARMACIE LE GERGOVIAL	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LA ROCHE BLANCHE
SELARL PHARMACIE DE MANZAT PHARMACIE CIERGE RICHARD DAVID	3 ROUTE DE RIOM	MANZAT
PHARMACIE BELAUBRE FRANCOISE	18 BOULEVARD DU CHERY	MARINGUES
PHARMACIE GUINAULT GARRY	38 GRANDE RUE	MARINGUES
PHARMACIE ES ALLIER PHARMACIE MANRY	8 AVENUE DE L'ALLIER	PERIGNAT-SUR-ALLIER
PHARMACIE DE RANDAN	49 RUE DU COMMERCE	RANDAN
PHARMACIE DU COURIAT	ZONE D AMENAGEMENT CONCERTÉ DU COURIAT PLACE JOS	RIOM
PHARMACIE MASSARDIER	15 RUE DU COMMERCE	RIOM
PHARMACIE SAINT-AMABLE	16 RUE SAINT AMABLE	RIOM
PHARMACIE DAUZET	4 ROUTE D ARGNAT	SAYAT
PHARMACIE GRATADEIX JEAN MICHEL	1BIS RUE DE RIOM	ST BEAUZIRE
PHARMACIE ROUME	2 RUE DE LA LIBERATION	VOLVIC
SARL PHARMACIE DU PLAN DEAU	32 AV DU PLAN D'EAU	ANCIZES -COMPS
PHARMACIE SABOURIN	15 RUE PASCAL	ST AMANT TALLENDE
PHARMACIE DES VOLCANS	14 PLACE DARTEYRE	ST AMANT TALLENDE

Source : www.dastri.fr

► Déchets refusés

- déchets radioactifs,
- déchets d'abattage (souche d'arbre gros volume),
- médicaments (à déposer en pharmacie),
- déchets hospitaliers,
- ordures ménagères,
- cadavres d'animaux, déjections animales,
- déchets contenant de l'amiante,
- explosifs,
- déchets et plastiques agricoles.



b-2-3-d Horaires d'ouverture

Sites	Jours d'ouverture	Horaires d'été	Horaires d'hiver
63260 AIGUEPERSE Lieu-dit Les Granges	mardi au samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18h30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63160 BILLOM Chemin de la Barbarade	lundi matin	8H30 à 12H30	8H30 à 12H30
	mardi au samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63140 CHATEL-GUYON Chemin Croix des Roberts	mardi au samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63720 ENNEZAT Route d'Entraigues - Champ Poury	mardi au samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63190 LEZOUX Route de Ravel	lundi au vendredi	8H00 / 12H30 13H30 / 19H00	8H00 / 12H30 13H30 / 18H00
	samedi	en continu de : 8H00 à 19H00	en continu de : 8H00 à 18H00
63350 MARINGUES Route de Luzillat	mardi au vendredi	13H30 à 18H30	13H30 à 17H00
	samedi	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63310 RANDAN Route de Beaumont les Randan (94)	mardi au vendredi	8H30 à 12H00	8H30 à 12H00
	samedi	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63200 RIOM Avenue H.Berlioz Chemin de Maupertuis «Le Polbiat»	lundi au vendredi	8H00 / 12H30 13H30 / 19h00	8H00 / 12H30 13H30 / 18H00
	samedi	En continu de : 8H00 à 19H00	En continu de : 8H00 à 18H00
63410 ST ANGEL Route de Varelle	(été : mardi, vendredi, samedi) (hiver : mardi, samedi)	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63550 ST REMY S/DUROLLE Lieu dit Les Goyons	mardi au samedi inclus	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00
63910 VERTAIZON Route de Bouzel	Quai de transfert		
63960 VEYRE - MONTON RD 213 Lieu dit Nave	lundi au vendredi	8H00 / 12H30 13H30 / 19H00	8H00 / 12H30 13H30 / 18H00
	samedi	En continu de : 8H00 à 19H00	En continu de : 8H00 à 18H00
63530 VOLVIC Chemin des Prades - Section Champloup	mardi au samedi	8H30 à 12H30 13H30 à 18H30	8H30 à 12H30 13H30 à 17H00

b-2-3-e Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône est conditionné au respect du règlement intérieur des déchèteries adopté par le Comité Syndical du 26 juin 2010.

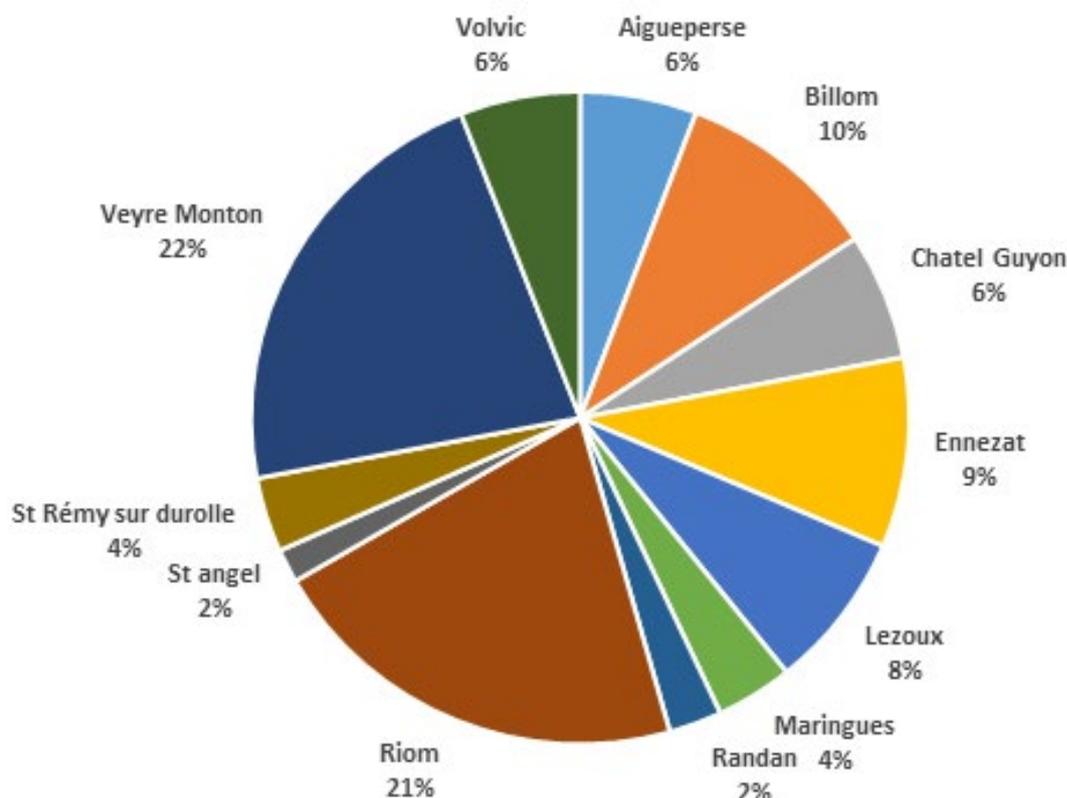
- L'accès aux déchèteries est non-payant pour les particuliers des collectivités adhérentes au SBA et des collectivités sous convention.
- L'accès aux déchèteries est non payant pour les collectivités adhérentes.
- Il est payant (hors cartons et ferrailles) pour les professionnels ou « assimilés professionnels » (toute personne effectuant une prestation pour un tiers)

et les associations (hors associations d'insertion, caritatives, humanitaires...). La facturation est liée à l'origine géographique du professionnel (hors ou dans le territoire), au type et au volume de matière déposée.

- La gestion des accès aux déchèteries du SBA est informatisée depuis début 2010. Une carte d'accès est ainsi nécessaire pour pouvoir effectuer ses dépôts.



b-2-3-f Fréquentation (en nombre de passages)

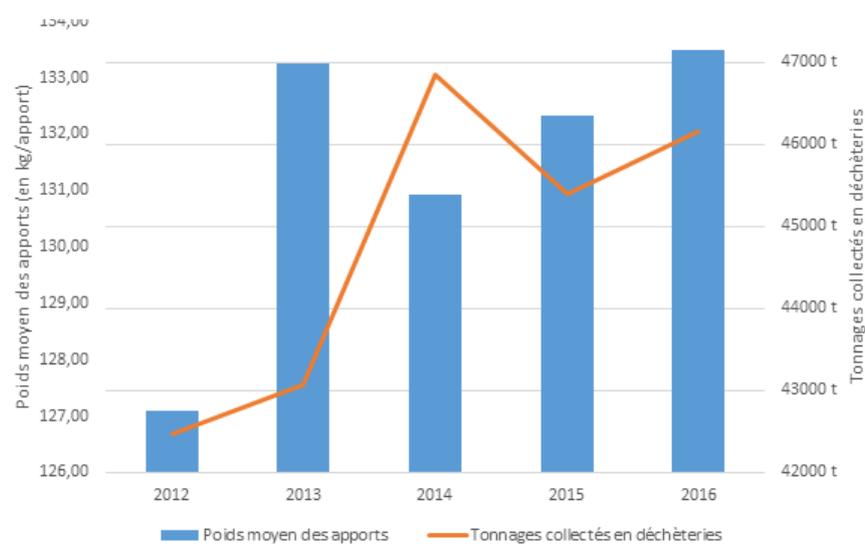


	2011	2012	2013	2014	2015	2016
AIGUEPERSE	20 564	20 650	19 410	22 945	20 531	19 851
BILLOM	42 761	32 144	32 186	34 918	34 133	34 571
CHATEL-G.	34 331	29 758	22 872	23 533	20 765	21 740
ENNEZAT	35 271	30 898	31 848	33 342	31 195	32 505
LEZOUX	39 731	26 646	27 213	24 529	27 823	26 934
MARINGUES	17 024	16 249	15 526	16 442	15 008	13 090
RANDAN	8 393	5 838	7 811	8 763	6 890	9 005
RIOM	69 826	65 613	63 463	77 681	72 254	72 817
ST ANGEL	6 048	5 731	5 238	6 065	5 826	5 774
ST REMY	13 998	13 338	12 604	13 561	13 136	12 783
V. MONTON	71 205	67 902	66 505	75 341	75 401	76 292
VOLVIC	21 487	19 317	18 524	20 650	20 094	20 405
TOTAL	380 639	334 084	323 200	357 770	343 056	345 767

La fréquentation a légèrement augmenté par rapport à 2015, tout comme le poids moyen des apports qui atteint 132 kg par passage.

La déchèterie de Veyre-Monton demeure la déchèterie la plus fréquentée du SBA. Les déchèteries de Riom et Veyre-Monton représentent 43 % des passages de l'ensemble des déchèteries du syndicat.

Evolution des tonnages collectés et du poids moyen des apports en déchèteries



b-2-3-g Accès aux déchèteries pour les usagers professionnels



Tarification de l'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône applicable en 2016

	Usagers professionnels du territoire SBA	Usagers professionnels hors territoire SBA
Forfait d'accès, par passage <small>(sauf si dépôt uniquement de ferraille, cartons, plastique dur, polystyrène)</small>	18,50 euros HT	27,20 euros HT
Non recyclables, encombrants, polystyrène sale, carton souillé...	26 euros HT / m³	
Déchets verts et bois	8 euros HT / m³	
Gravats	24 euros HT / m³	
Ferraille, carton propre	Gratuit	
Plâtre <small>(uniquement à Riom et Veyre-Monton)</small>	20 euros HT / m³	
Plastique dur <small>(uniquement à Riom et Veyre-Monton)</small>	Gratuit	
Polystyrène propre <small>(uniquement à Riom et Veyre-Monton)</small>	Gratuit	

- L'accès des déchèteries est limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
- Les tracteurs et les remorques agricoles sont interdits.
- La vitesse est limitée à 10 km/h.
- La fouille et la descente dans les caisses sont interdites.
- Les véhicules communaux et intercommunaux sont autorisés pour les flux acceptés.
- L'utilisation des déchèteries est exclusivement réservée aux particuliers le week-end sauf sur les déchèteries de Maringues, Randan et St-Angel.

b-3 Quantités collectées

b-3-1 Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères et de la collecte sélective (en tonne et en kg/habitant)

La production de déchets OMR et CS par habitant poursuit sa baisse sous l'impulsion de la mise en œuvre de la tarification incitative, de la politique de prévention des déchets et des actions comme le «STOP PUB» (très largement proposé et distribué).

Matériaux collectés	2015	2016	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	29 204 tonnes (176,62 kg/hab.)	27 790 tonnes (166,70 kg/hab.)	-5 % (-6 %)
Collecte Sélective	10 063 tonnes (60,86 kg/hab.)	9 941 tonnes (59,63 kg/hab.)	-1 % -2 %
	<i>dont 2 283 tonnes de refus de tri</i>	<i>dont 2 653 tonnes de refus de tri</i>	/
Bio-déchets	8 tonnes	46 tonnes	/
Total	39 275 tonnes (237,52 kg/hab.)	37 777 tonnes (226,62 kg/hab.)	-4 % (-5 %)

Les tonnages collectés en PAV et en porte à porte se répartissent de la manière suivante :

	CS	OM
Apport Volontaire (PAV)	729 t	1 550 t
Porte à porte	9 211 t	26 239 t

b-3-2 Quantités collectées en apport volontaire du verre (en tonne et en kg/habitant)

Matériaux collectés	2015	2016	Evolution
Verre	5 286 tonnes (31,97 kg/hab.)	5 250 tonnes (31,75 kg/hab.)	-1 % (-1 %)

La collecte du verre connaît une très légère diminution. Il est cependant important de noter qu'en raison de nombreuses pannes du dispositif de collecte (camions) en fin d'année, des tonnages conséquents de novembre et décembre 2016 sont reportés sur début 2017.

Evolution de la quantité de verre collectée en apport volontaire

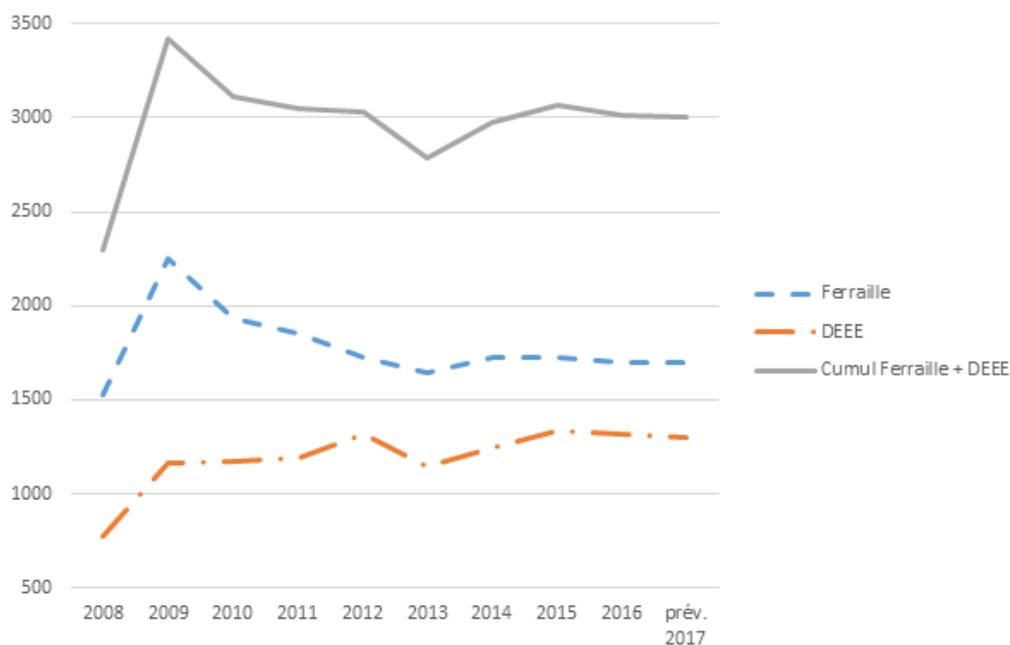


b-3-3 Quantités collectées en déchèteries (en tonne et en kg/habitant)

		2015 (en tonnes)	2016 (en tonnes)	Evolution
REEMPLOI	Réemploi	9	10	11%
DECHETS VALORISES	Déchets verts	13 071	13 468	3%
	Matériaux d'exploitation	service non mis en place		
	Plâtre	570	605	6%
	Plastique dur	133	128	-4%
	Bois	4 386	4 458	2%
	Ferrailles	1 726	1 698	-2%
	Gros cartons	858	941	10%
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Textile	476	511	7%
	Pneus	115	122	6%
	Batteries	15	14	-7%
	Huiles alimentaires	2	5	150%
	Piles	10	9	-10%
	D.E.E.E (total) dont :	1 338	1 315	-2%
	- Gros électroménager hors frais	406	407	0%
	- Gros électroménager froid	242	229	-5%
	- Ecrans	284	306	8%
	- Petits appareils en mélange	406	373	-8%
	Polystyrène	1	5	400%
	Mobilier	159	409	157%
	Lampes et tubes fluorescents	3	3	0%
	Cartouches encre	1		
	Capsules Nespresso	0.1	1,534	-
	Gravats valorisés en ISDI	14 262	13 684	-4%
	Gravats valorisés hors ISDND	100		-
	Plastiques	0		NC
	Huiles minérales	74	25	-66%
Sous-total	37 309 t 225,63 kg/hab	37 411 t 224,42 kg/hab	+0,27% -0,54%	
DECHETS NON VALORISES (hors valorisation énergétique)	Déchets non recyclables non valorisés	7 816	8 389	1,10%
	Déchets dangereux des ménages (valorisation énergétique par incinération)	212	230	57.55%
	Eco DDS		104	
	Emballages souillés	57	61	7%
	Amiantes cimentées	0	collecte dépôts sauvages	
	DASRI	0.098		
	Sous-total	8 085,10 t 48,90 kg/hab	8 784 t 52,69 kg/hab	+8,64% +7,77%

	2015 (en tonnes)	2016 (en tonnes)	Evolution
Total des apports en déchèterie	45 394 tonnes (274,53 kg/hab.)	46 194 tonnes (277,11 kg/hab.)	+1,76 % (+0.67 %)

Zoom : évolution de la quantité de ferraille et de DEEE collectée (en tonnes)



Après une période de stabilité, les vols, les dégradations et incivilités augmentent. Ils génèrent des pertes de recettes et des coûts supplémentaires. A partir de l'estimation du gisement (14,04 kg/habitant soit 2 341 tonnes au total) il est possible d'évaluer les vols. Ainsi, hors dégradations, ils sont estimés à 643 tonnes (+8 % par rapport à 2015) avec une perte de recette de 75 000 €.

Six déchèteries sont équipées de vidéo-surveillance : Riom, Veyre-Monton, St-Rémy-sur-Durolle, Volvic, Billom et Ennezat.

Un agent est affecté depuis 2011 à la sécurité des installations, il a en charge les dépôts de plainte et le suivi des infractions et incivilités sur nos différents sites .

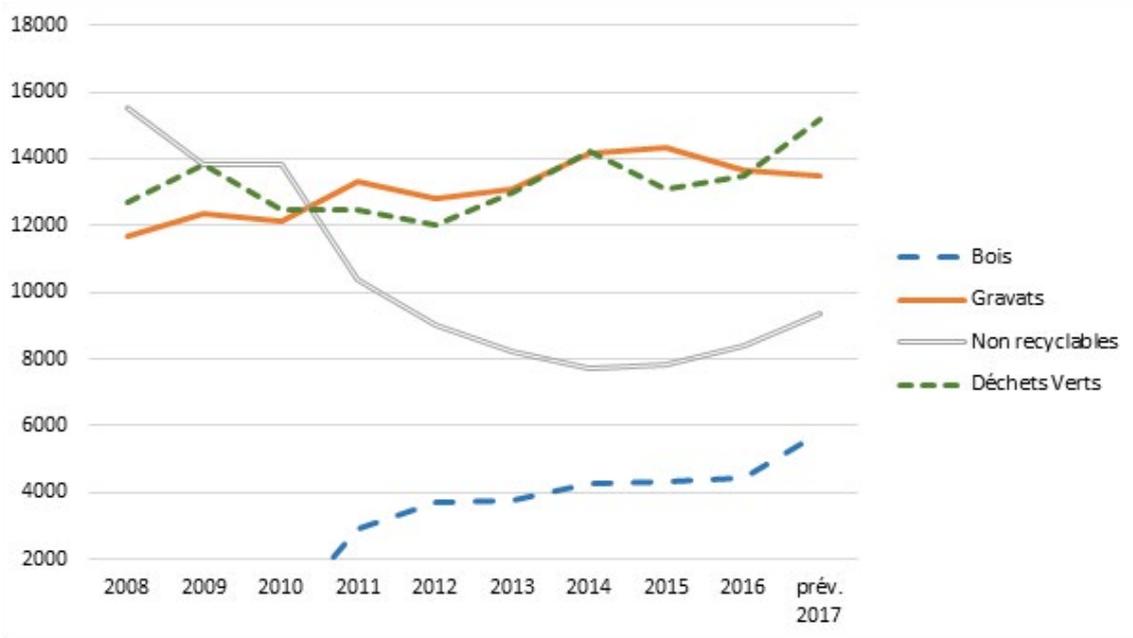
La vidéo-surveillance permet d'améliorer la situation vis-à-vis des vols et incivilités sans pour autant

les résorber complètement. L'expérience nous permet de dire que les actions menées contre ces phénomènes n'ont d'effet que si tous les acteurs concernés (police, gendarmerie, autres services de l'Etat, collectivités, associations, repreneurs...) se mobilisent ensemble.

Devant la recrudescence des problèmes, le SBA vient de relancer un travail avec les différents partenaires afin de rechercher des solutions pour limiter le vol, les dégradations, les incivilités qui perturbent très régulièrement le service et représentent un coût.

La collecte des DEEE connaît une légère diminution, même si elle reste sur une tendance à la hausse sur les 5 dernières années. Il faut noter que les usagers profitent des offres de reprises par les distributeurs (reprise 1 pour 1).

Evolution de la collecte du bois, des gravats, non recyclables et déchets verts en déchèteries



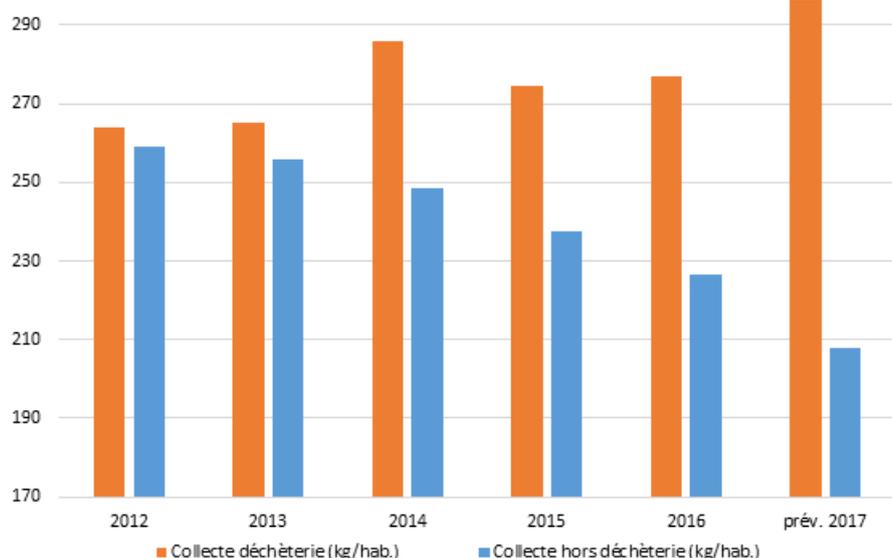
Les quantités de gravats ont diminué entre 2015 et 2016. En revanche, les quantités de déchets verts ont légèrement augmenté en 2016 et nous prévoyons une accélération de cette tendance pour l'année 2017.

Des progrès importants restent à faire sur ces deux flux pour les limiter en les valorisant en proximité, comme par exemple :

- faire du compost avec les déchets verts (ou du broyat), utilisables ensuite en proximité par les collectivités ou les particuliers,

- broyer les gravats pour en faire du matériau permettant d'entretenir les chemins, notamment ruraux.

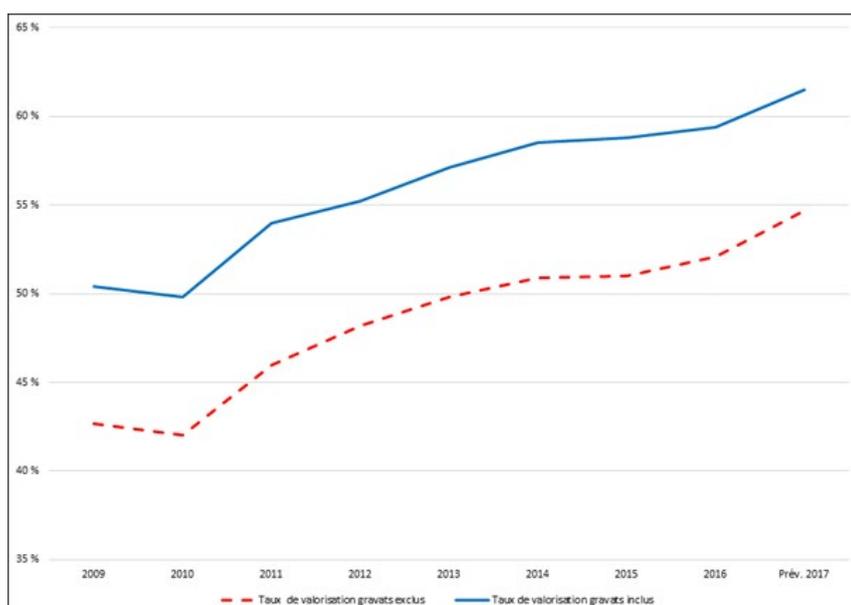
Evolution de la quantité de déchets ménagers collectée depuis 2012



En 2016, nous enregistrons une légère hausse (+1,77%) de la quantité collectée en déchèterie par habitant et une baisse plus franche des déchets collectés hors déchèterie (-5%).

Ces tendances, enclenchées notamment par la mise en place de la tarification incitative vont, selon nos estimations, s'accélérer en 2017.

Taux de valorisation



Un meilleur tri en déchèteries combiné à une diminution des OMR conduit à une progression de la valorisation.

b-4 Le transfert et le transport

Les ordures ménagères collectées par le SBA sont traitées à l'unité de valorisation énergétique Vernéa, située à Clermont-Ferrand.

Depuis octobre 2012, le quai de transfert du VALTOM (syndicat de traitement et valorisation des ordures ménagères et assimilées) situé à Riom est entré en service, il est exploité pour le compte du VALTOM

par le SBA. Son rôle est de compacter les déchets collectés en porte à porte ou en apport volontaire (OMR et CS) avant leur transport vers les différents sites de traitement des déchets.

Le SBA possède 5 autres quais de transfert répartis sur le territoire.

Transfert des déchets ménagers collectés en porte à porte et apport volontaire

EXUTOIRE INSTALLATION	ORDURES MENAGERES (VERNEA)		COLLECTE SELECTIVE (ECHALIER)	
	DISTANCE	TONNAGES 2016	DISTANCE	TONNAGES 2016
AIGUEPERSE	38	160	38	87
CHATEL-GUYON	24	158	23	438
QUAI RIOM (VALTOM)	16	13 611	17	2 305
RANDAN	40	179	37	22
SAINT REMY	50	30	52	18
VERTAIZON	27	2 825	16	792
TOTAL		16 963		3 662

Transfert des déchets non-recyclables collectés en déchèterie

EXUTOIRE	TONNAGES 2016
VERNEA	8 389 t
ISDND PUY-LONG	647 t

c/ Prévention des déchets

2016 a été une année de transition pour la prévention des déchets. En effet, le Programme de Prévention des déchets est arrivé à son terme avec un bilan plus que positif. L'objectif a été largement atteint avec une réduction de 9 % des Ordures Ménagères et Assimilées (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et verre) et des actions pérennisées et intégrées dans le fonctionnement du syndicat (ex : distribution de composteurs toute l'année).

Les élus du SBA sont convaincus que la politique de gestion des déchets doit nécessairement évoluer vers un modèle d'économie circulaire, en rupture avec le modèle classique actuel d'économie linéaire.

Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage grâce à son programme DZÉTA (Déchet Zéro du Territoire du Bois de l'Aumône), l'objectif désormais poursuivi est d'intensifier la recherche et la réalisation de projets permettant de tendre toujours plus vers le modèle d'économie circulaire.

Pour cela, le SBA ne se focalise plus sur les "seuls" déchets ménagers, mais élargit ses efforts en matière de prévention et de valorisation des déchets produits sur son territoire. Deux flux sont ciblés en particulier, qui sont les deux priorités du programme DZÉTA : les bio-déchets et les déchets du BTP.

Cette démarche est élaborée et menée de manière multi-partenaire, en se basant sur les connaissances et compétences d'un grand nombre d'acteurs économiques.

Fort de la réussite de son programme, avec notamment une baisse de près de 25 kg/hab/an des OMA collectées entre 2011 et 2015 (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et verre), le syndicat a décidé d'opter pour un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). Celui-ci sera signé en 2017 et garantira un soutien financier et technique de l'ADEME pendant 3 ans, conditionné à l'atteinte d'objectifs concrets.





II- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

a/ Traitement des déchets ménagers et assimilés

a-1 Le traitement des ordures ménagères et des non-recyclables

	2015	2016	Evolution
Ordures ménagères	29 204 t	27 790 t	-5%
<i>dont valorisées énergétiquement</i>	19 274 t	18 341 t	-5%
Déchets ultimes des déchèteries	7 816 t	8 389 t	7%

a-2 La valorisation des déchets organiques

a-2-1 Les plateformes de broyage

Les déchets verts collectés par le SBA sont directement transportés vers les plateformes de compostage sous la compétence du VALTOM.

a-2-2 Les plateformes de compostage

Déchets Verts	Lieu	2014	2015	2016	Evolution
Plate-forme Veolia	AUBIAT	7 787	6 823	6 708	-1,69%
Vernéa	CLERMONT-FD	3 009	2 980	2 931	-1,64%
Plate-forme Ecovert	LEMPY	3 407	3 268	3 829	+17,17%
TOTAL DECHETS VERTS		14 203	13 071	13 468	3,04%

Ces flux de déchets verts ne cessent de croître en raison du développement de l'habitat pavillonnaire.



a-3 Les déchets des déchèteries

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Valorisation	SITA	RIOM
Déchets verts	Compostage	VEOLIA	AUBIAT
		ECOVERT	LEMPY
Cartons	Valorisation matière	SITA	RIOM
Bouteilles plastiques	Valorisation matière	ECHALIER	CLERMONT FD
Pneumatiques	Valorisation matière	PROCAR	JOZE
Piles	Valorisation matière	COREPILE	LE PALAIS/VIENNE 87
Huile minérale	Valorisation énergétique et matière	SEVIA	ST CHAMOND
Verre	Valorisation matière	OI Manufacturing	VILLEURBANNE
Papier	Valorisation matière	ECHALIER	CLERMONT FD
Batterie	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	SBA	CULHAT
Plastiques durs	Valorisation	SITA	RIOM
Polystyrène	Valorisation	PLASTYROBEL	RIOM
Bois traité	Valorisation matière	ECOVERT	LEMPY
		VEOLIA	AUBIAT
Amiante cimentée	Non collectée en déchèteries		
Déchets toxiques	Valorisation énergétique et matière	CHIMIREC	MENDE
Cartouches d'encre	Réutilisation	LVL	LA CHEVROLIERE (44)
Huile minérale	Valorisation énergétique et matière	CHIMIREC	MENDE
Capsules nespresso	Valorisation matière	COLLECTORS	MORNANT (69)



crédit photo
Ecovert Boilon

a-4 Les déchets recyclables issus de la collecte sélective

a-4-1 Localisation des repreneurs

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	ZI Le Brezet / Clermont-Ferrand
Briques alimentaires	REVIPAC	Paris
Bouteilles en plastique	ECHALIER	ZI Le Brezet / Clermont-Ferrand
Emballages en acier		
Emballages en aluminium		
Journaux – magazines		
Verre	O-I MANUFACTURING	Villeurbanne

a-4-2 Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution sur les 2 dernières années
Journaux Magazines	4 639	4 372	4 207	4 068	3 357	-17,4 %
Gros cartons	800	744	767	881	994	+12,8 %
Carton E.M.R	1869	1952	1975	1 808	1 581	-12,5 %
Briques alimentaires	160	138	142	119	132	+11 %
Bouteilles plastique PET (dont pots et barquettes)	436	336	442	431	450	+4,4 %
Bouteilles plastique PEHD	273	228	278	246	223	-9,3 %
Emballage acier	379	338	335	322	353	+9,6 %
Emballage alu	11	16	19	21	23	+9,5 %
Refus	1 668	1 862	2 158	2 224	2 696	+21,2 %
% refus	16,30%	18,64%	20,90%	21,97%	27,13%	
Total	10 235	9 986	10 323	10 120	9 809	-3 %

Malgré l'extension des consignes de tri, les tonnages de plastiques diminuent. On constate une augmentation continue des refus de tri. Cette tendance est identique sur l'ensemble du territoire desservi par le centre de tri.

En 2017, les agents de collecte vont utiliser les

boîtiers des camions pour identifier les usagers ayant commis des erreurs de tri. Une communication sera ensuite réalisée pour les accompagner vers les bons gestes. Depuis début 2016, le VALTOM refacture à ses adhérents le coût de traitement de leurs refus de tri.

Le devenir des déchets collectés par le SBA en 2016

Des analyses environnementales poussées, menées sous contrôle d'experts, ont pu chiffrer l'impact positif d'une année de collecte sélective sur l'environnement. Non seulement le recyclage permet de fabriquer de nouveaux produits en économisant des matières premières, mais contribue aussi à limiter les gaz à effet de serre.*

EN 2016

EN TRIANT :

674 tonnes de bouteilles et flacons en plastique

354 tonnes d'acier

3 489 tonnes de papier et cartons

5 250 tonnes de verre



LES HABITANTS ONT PERMIS LA FABRICATION, EN RECYCLÉ, DE :

488 650 couettes ou **1 221 625** pulls polaires

434 914 boules de pétanque

14 392 125 boîtes à chaussures

11 233 333 bouteilles de 75 cl

ET ÉCONOMISÉ :

411 tonnes de pétrole brut

678 tonnes de minerai de fer

4 905 tonnes de bois

3 449 tonnes de sable et **6 126** m³ d'eau



*Source Eco-Emballages

Emission moyenne domestique 1.68 tonnes/habitant/an.

Les équivalences en économies générées ont été calculées à l'aide du logiciel WISARD™ qui respecte une méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie. L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode normalisée au niveau international. Elle est conçue pour évaluer les effets sur l'environnement d'un service ou d'un produit, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'aux filières de traitement en fin de vie. Elle comptabilise à la fois les «impacts générés» (au cours de la collecte, du transport, et des procédés de tri et de recyclage...) et les «impacts évités» (économies de matières premières et d'énergie grâce aux valorisations matière et énergétique). Exemples d'impacts pouvant être étudiés : consommation de ressources naturelles (eau, pétrole, charbon...), consommation d'énergie, effet de serre (émissions de CO₂, CH₄...), pollution de l'air, pollution des eaux...

b/ Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

b-1 Une communication pour accompagner les projets de la structure

► Expliquer les orientations et la stratégie du SBA :

L'année 2016 a été marquée par la décision de mise en place de la TEOMi en juin et le vote des premiers tarifs en décembre. En 2016, le magazine « SBA Infos », distribué à 70 000 exemplaires, a dédié son dossier central au projet de Tarification Incitative et à l'optimisation des tournées de collecte.

Au printemps, la collecte des bio-déchets a été proposée aux professionnels. Des outils de communication ont accompagné les services du SBA et les usagers vers la compréhension de cette nouvelle collecte.

L'été, le site web www.sba63.fr a fait peau neuve. Lancé en juillet sur la toile, le nouveau site se veut plus pratique et plus simple, organisé autour de 3 axes : la collecte, le tri et la réduction des déchets. En 6 mois, le nouveau site a enregistré près de 40 000 sessions (28 000 visiteurs).

La fin d'année a été marquée par l'optimisation des collectes. Plus de 100 communes ont changé de jours de collecte. 40 000 calendriers ont été adressés aux usagers pour accompagner ce changement. Tout au long de l'année, les usagers ont reçu de l'information sur les consignes de tri, la collecte des déchets, la mise en place de nouveaux flux en déchèteries ou de nouvelles colonnes à textile ou à verre, par le biais de la presse, de campagne d'e-mailing ciblé ou encore du web.



► Développer un lien avec les communes et les communautés de communes adhérentes pour les informer des actions du SBA :

Le service communication tisse des liens réguliers, voire quotidiens entre les agents et les élus du SBA pour accompagner au mieux chaque projet en proximité. Le service communication propose des articles pour les bulletins municipaux, organise des réunions d'informations dans les communautés de communes, met à disposition des élus un espace web et un forum ainsi que tous les outils nécessaires (consignes de tri, de réduction des déchets), systématiquement adaptés aux besoins de la commune.

b-2 La protection de l'eau

La station d'épuration de l'ancienne installation de stockage de déchets de Culhat a correctement fonctionné. Les résultats des mesures réalisées par la SEMERAP montrent que l'installation permet de rejeter au milieu naturel des effluents respectant les normes imposées par la réglementation.

Le SBA a mené une campagne réglementaire de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). En égard aux concentrations de polluants mesurées, aucun nouvel élément ne sera à surveiller.

Les analyses d'eau souterraine, effectuées sur les 3 nouveaux piézomètres installés en 2013, ne font apparaître aucun impact du site sur la qualité des aquifères.

En déchèteries, le programme de surveillance des eaux résiduaires a également permis d'attester du respect de la réglementation relative à la qualité des effluents rejetés au milieu naturel et la qualité des traitements réalisés.





III- INDICATEURS FINANCIERS



a/ Recettes

Recettes perçues

Modalités de fonctionnement	Origine	Montant en 2015	Montant en 2016
TEOM et contributions	fiscalité	20 604 778 M€	21 924 689 M€
Redevance Spéciale	professionnels	1 287 033 M€	1 379 986 M€

Autres recettes

Financement du service		Recette totale en euros	
		2015	2016
Collecte	Eco-Emballages	1 730 940 €	1 507 443 €
	Ventes de matériaux	434 373 €	650 353 €
Déchèterie	Dépôts en déchèteie (redevance spécifique)	129 790 €	134 580 €
	OCAD3E : soutien et vente matériaux	100 410 € ⁽¹⁾	98 364 €
	Ventes de matériaux	99 521 € ⁽²⁾	238 087 €
	Accès communes extérieures ⁽³⁾	151 235 €	155 666 €

⁽¹⁾ Soutien à la tonne + soutien communication

⁽²⁾ Reversement du VALTOM (40%)

⁽³⁾ Participation du SICTOM des Couzes et de Thiers Communauté

Les évolutions des recettes réelles de fonctionnement en 2016 :

- à la suite du report de la mise en œuvre de la tarification incitative, il n'y a pas de versement de subvention de fonctionnement de l'ADEME (le dernier versement devrait être effectif en fin d'année 2017),

- baisse des soutiens d'Eco-Emballage pour la collecte sélective,

- un nouvel éco organisme apporte son soutien à partir de 2016 : Eco-Mobilier (caisse mobilier dans certaines déchèteries). Ce dispositif devrait être progressivement étendu.

- recettes de revente de matériaux en hausse : contrairement aux années précédentes, l'intégralité des recettes issues de la vente de matériaux est reversée aux collectivités de collecte par le VALTOM.

- augmentation du taux de TEOM et du montant des participations.

Récapitulatif repreneurs / éco-organismes en euros (évolution 2012-2016)

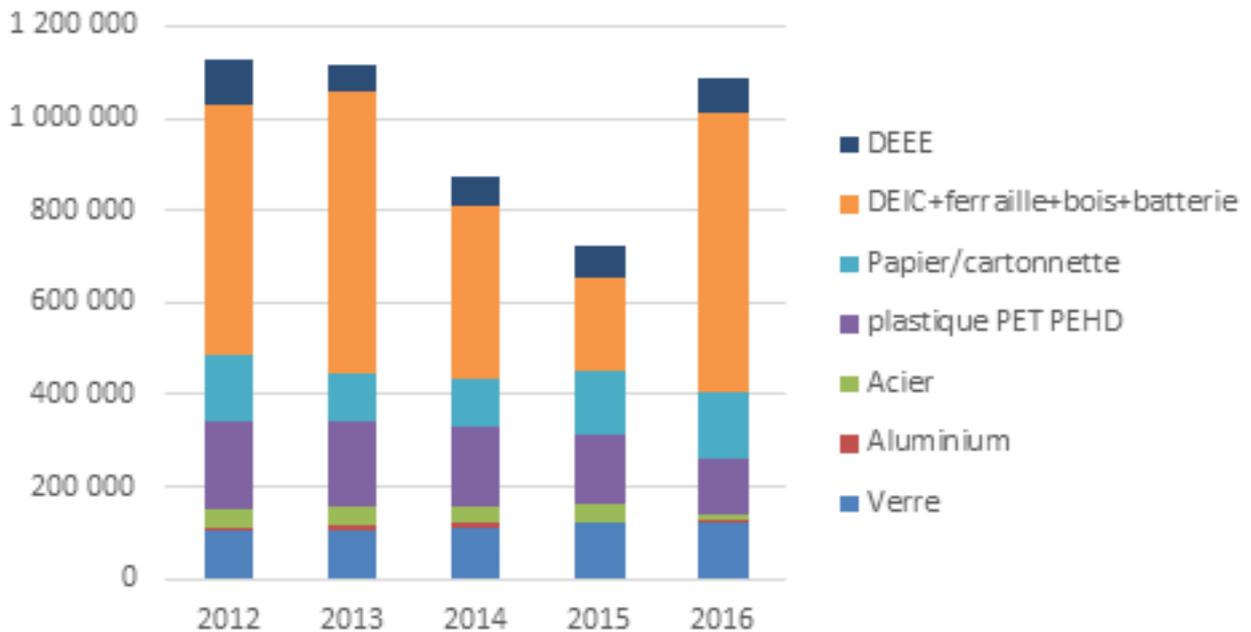
Objet	2012	2013	2014	2015	2016
Rachat matériaux (en €)					
Verre	104 010	105 964	112 660	122 381	123 857
Aluminium	6 148	8 153	11 692	2 468	3 630
Acier	41 818	40 314	29 975	38 706	13 721
Plastique PET PEHD	187 307	188 302	174 387	153 707	118 075
Papier / Cartonnette	148 228	102 833	106 410	133 856	144 578
DEIC JRM GM	363 570	381 637	143 803	202 657	608 435
Ferraille	150 394	195 769	195 769		
Bois	8 781	14 751	14 751		
Bois	11 035	15 102	15 102		
Plastique dur		1 608	1 608		
Batteries	7 463	5 173	5 173		
DEEE	98 507	58 458	61 253	70 846	77 284
	1 127 261	1 118 064	872 583	722 621	1 089 580
Eco-organismes (en €)					
Emballages *	1 720 000	1 630 591	1 726 683	1 730 940	1 507 443
Eco Folio	135 812	165 296	182 303	183 483	183 233
DEEE	24 410	17 310	22 498	29 564	22 080
Eco TLC			4 042	16 221	16 376
Eco DDS		19 130	13 363	13 845	13 893
Eco Mobilier					124 382
	1 880 222	1 832 327	1 948 889	1 974 054	1 867 407



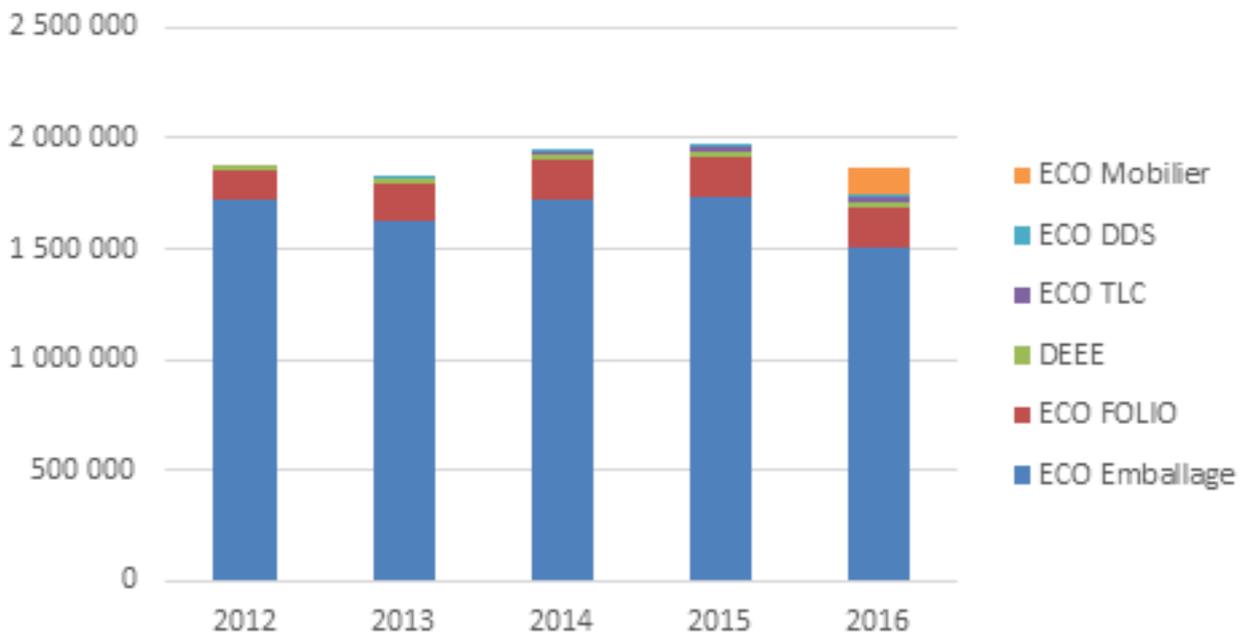
* La baisse de la contribution d'Eco-emballage est liée à la baisse des quantités d'emballages collectées et à l'augmentation des refus de tri.

La baisse des quantités collectées permet l'optimisation de la collecte et réduit les coûts de tri supportés par le VALTOM et mutualisés à son échelle.

Evolution des recettes de vente de matériaux (en euros)

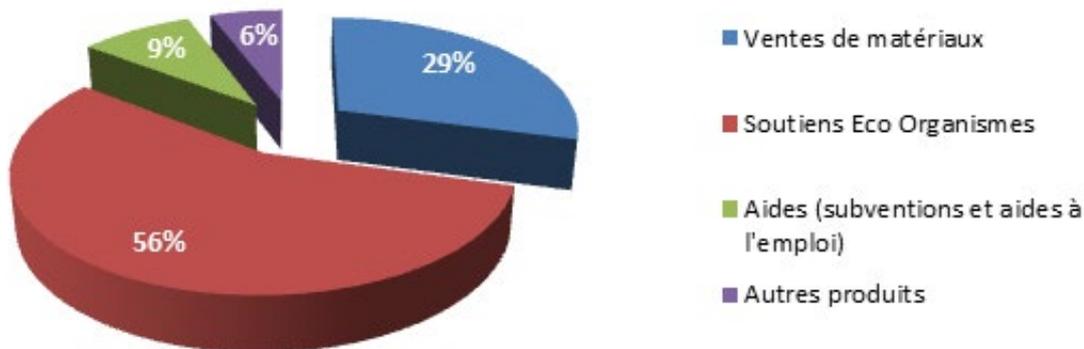


Evolution des recettes des éco-organismes (en euros)



La plus grosse part des aides des éco-organismes provient d'éco-emballages, un nouveau barème entre en vigueur en 2018 qui intégrera l'extension des consignes de tri. Il pourrait nous être moins favorable.

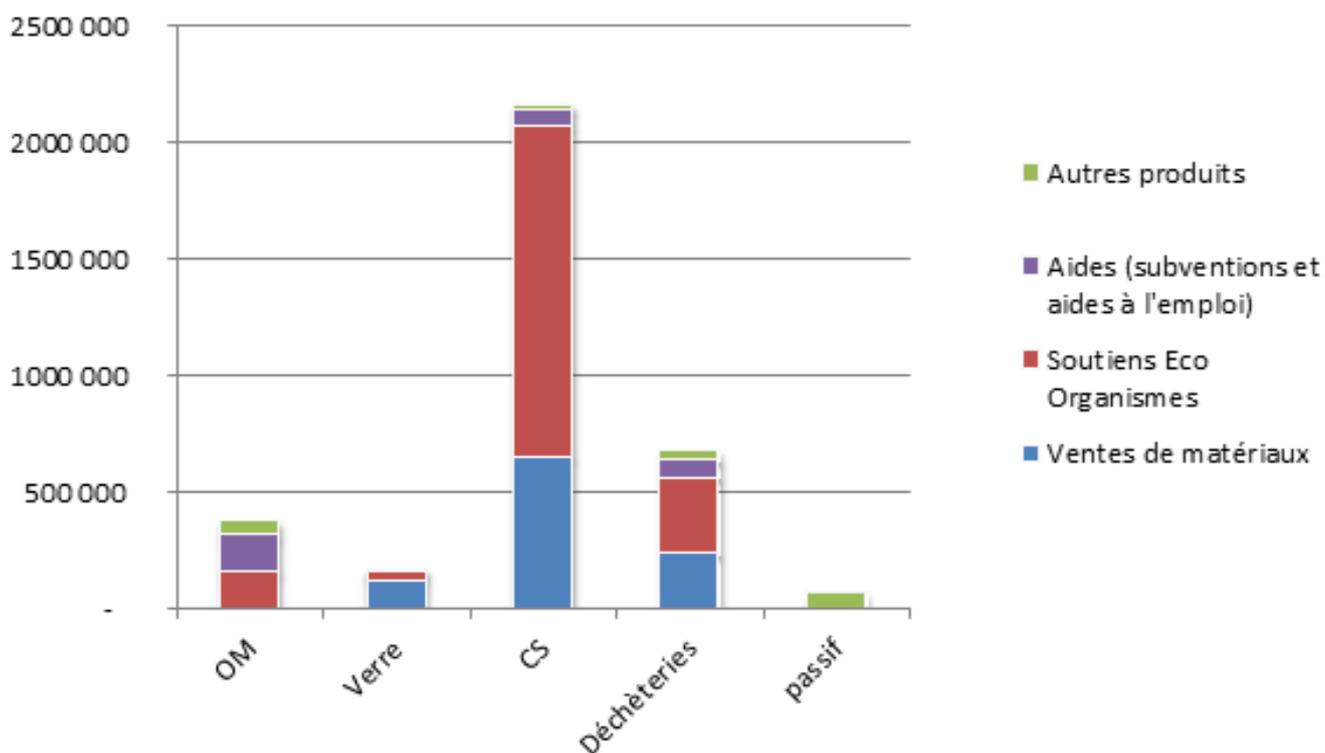
Répartition par type de produits (3 464 k€)



Les «autres produits» proviennent notamment des « tickets de sortie » que versent les anciennes collectivités adhérentes pour participer aux charges de l'entretien de Culhat, des remboursements de sinistres et des recettes diverses (cartes, incivilités, ...).

Les soutiens des éco-organismes représentent la plus grosse part des produits perçus hors contribution des usagers. Ils sont principalement affectés à la collecte sélective.

Répartition des produits par flux (en euros)



b/ Dépenses de fonctionnement du service

Structure des coûts par étape technique

Bien que le SBA soit engagé dans des efforts de prévention et de maîtrise des coûts, le coût aidé TTC apparent (ensemble des charges + TVA – ensemble des recettes) augmente très légèrement en 2016. Il s'agit de la prise en compte, dans cette méthode de calcul des coûts, des investissements par le biais de l'intégration des amortissements.

Or, depuis 2014, le SBA a financé la plus grande part de ses investissements grâce à l'excédent issu du résultat du contentieux SYMTRU.

Les coûts d'investissement, s'ils sont bien comptabilisés dans la structure des coûts, ne sont donc pas répercutés sur la participation des habitants. Le tableau suivant permet d'isoler la part investissement sur les deux années 2015 et 2016.

Coût exprimé par étape technique	2015			2016		
	nb d'habitants		163 764	nb d'habitants		165 354
	tonnage		75 116	tonnage		75 038
	en €	en € / tonne	en € / hab.	en €	en € / tonne	en € / hab.
Structure et communication	4 900 578	65	30	4 399 514	59	27
Prévention	326 402	4	2	206 100	3	1
Pré-collecte et collecte	9 036 277	120	55	9 639 474	128	58
Transport	2 093 390	28	13	1 933 084	26	12
Traitement	8 800 277	117	54	9 456 974	126	57
Coût aidé TTC	22 714 727	302	139	23 200 012	309	140
dont fonctionnement courant	20 618 307	274	126	20 533 662	274	124
dont investissements	2 096 420	28	13	2 666 350	36	16

Par ailleurs, comme prévu, la stabilisation des effectifs liée à la mise en œuvre de la tarification incitative permet de diminuer les charges de structure.

Il faut noter un fort impact du paiement direct des refus de tri de la collecte sélective (+ 414 000 €) sur le coût de traitement.

Les coûts de traitement, qui ont augmenté de 48% entre 2013 et 2014, restent importants malgré une baisse sensible des tonnages d'ordures ménagères résiduelles liée aux efforts de prévention (de 177 kg par habitant en 2015 à 167 kg par habitant en 2016).

Des efforts de réduction des tonnages doivent impérativement être poursuivis, des actions sur les refus de tri pourraient permettre de baisser ces coûts de traitement.

Attention : pour la matrice des coûts, la population prise en compte est la population INSEE au premier jour de l'année considérée.

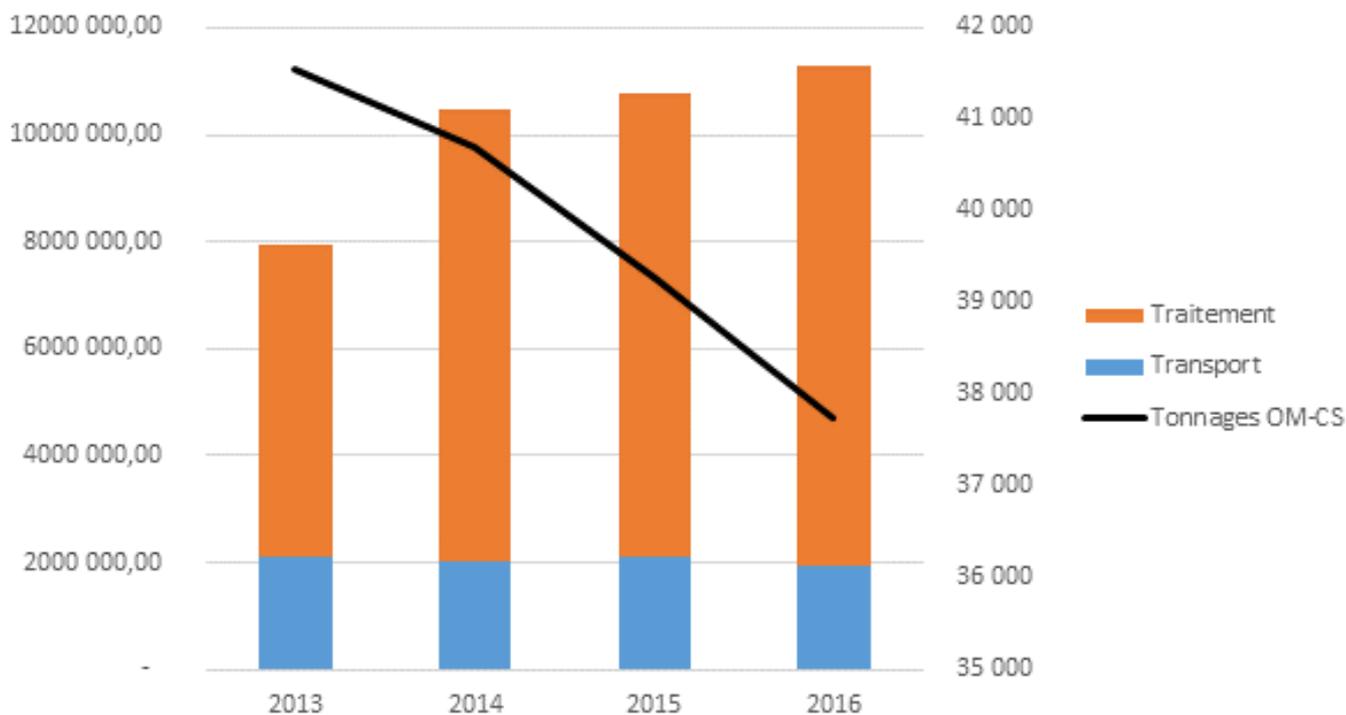
Impact VALTOM

La part du VALTOM (coûts de traitement, de transport et mutualisation) représente presque 40% du coût global.

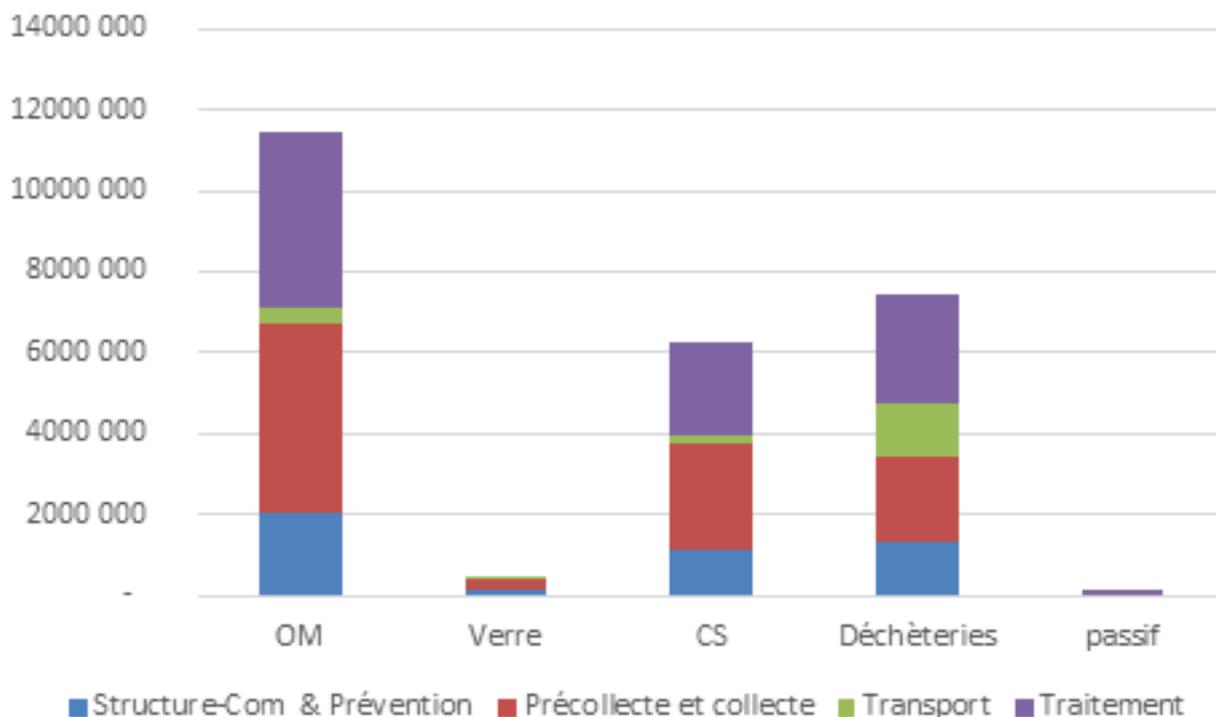
Répartition des charges	2014	2015	2016	Evolution 2015 / 2016 (en k€)
Structure Com Prévention	4 919 966	5 226 980	4 605 613	- 621
Pré-collecte, collecte (fonctionnement)	6 229 201	6 275 393	6 278 481	+3
Pré-collecte, collecte (investissement)	748 276	867 448,59	1 300 027	+ 433
Collecte déchèteries	1 787 129	1 893 434	2 060 965	+ 168
Transport	2 021 752	2 093 389	1 933 084	- 160
Traitement	8 468 390	8 684 843	9 343 468	+ 659

En 2016, le coût de collecte en déchèterie augmente de 168 000 euros en raison des mises aux normes des installations (barrières, armoires DDS...). L'étude du schéma directeur des déchèteries doit permettre de trouver des pistes d'optimisation de ce service.

Evolution coûts transport-traitement



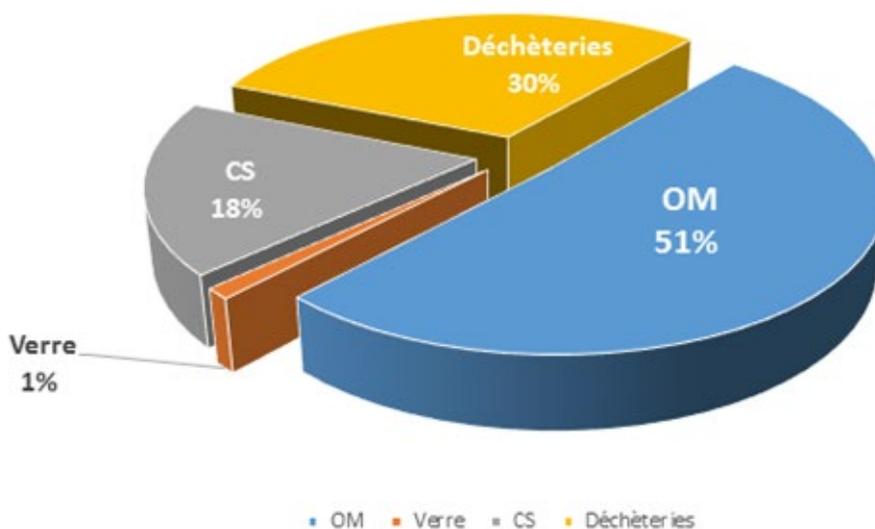
Répartition des charges par flux et par étape technique (en euros)



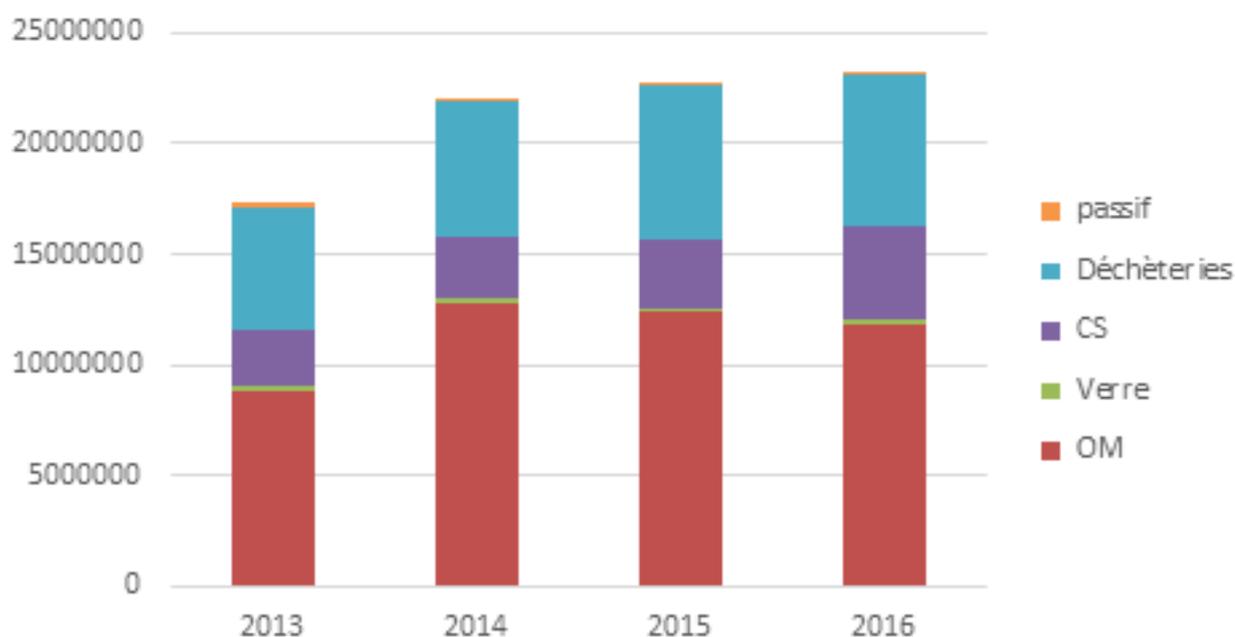
La gestion des ordures ménagères résiduelles représente plus de 50% du coût aidé TTC pour 31% des tonnages.

Le coût des déchèteries représente 30% des coûts aidés TTC (charges diminuées des recettes de vente de matériaux) pour 52% des tonnages.

Répartition des coûts aidés TTC par flux en 2016 140 euros par an et par habitant



Evolution des coûts aidés par flux en euros



Dépenses d'investissement

2016	Budget principal	Budget tri	Total
Véhicules	183 850	391 632	575 482
SIG + informatique (matériel et logiciels)	43 117	13 901	57 018
Siège de Riom + annexe	111 921	/	111 921
Acquisition bacs et colonnes (hors tarification incitative)	10 772	38 725	49 497
Déchèteries et quais de transfert	/	23 264	23 264
Tarification Incitative	1 545 309	1 260 973	2 806 282

Les plus gros investissements restent ceux liés à la mise en œuvre de la redevance incitative. Ils sont financés principalement par la recette issue du contentieux SYMTRU.

Concernant le siège de Riom, environ 76 000 euros correspondent aux décomptes définitifs pour la construction de celui-ci.

c/ Fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 21 septembre 2002.

La collectivité est partiellement assujettie à la T.V.A. depuis le 1^{er} janvier 2006.



IV- SYNTHÈSE : LES CHIFFRES CLES

a/ Quantités collectées en porte à porte et en apport volontaire (en kg/hab)

	2015	2016
Collecte des ordures ménagères porte à porte et PAV	177	167
Collecte sélectives et porte à porte et PAV	61	60
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	32	32
Collecte des biodéchets	0,05	46
TOTAL (arrondi unité)	270	265
Taux de valorisation	34,46 %	35,4 %

b/ Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab)

	2015	2016
Collecte en déchèterie (valorisé)	226	224
Collecte en déchèterie (non valorisé)	49	53
TOTAL (arrondi unité)	275	277
Taux de valorisation (gravat compris)	82,3%	81%

c/ Quantités totales (en kg/hab)

	2015	2016
Déchets valorisés	318	316
Déchets non valorisés	226	219
TOTAL (arrondis unité)	544	535
Taux de valorisation (gravats compris)	58,5%	59%

d/ Coût moyen du service par habitant

Coût du service par habitant	2013	2014	2015	2016	2015/2016
Coût aidé HT	105	130	133	134	+1%
Coût fiscal	3	5	6	6	+4%
Coût aidé TTC	108	136	139	140	+1%
dont fonctionnement courant	97	123	126	124	-1%
dont investissements	11	12	13	16	+26%

Le coût aidé représente la totalité des charges (fonctionnement et amortissement des investissements) diminué des produits de vente de matériaux, de soutien des éco-organismes, des tickets de sortie, des amortissements de subventions et des recettes diverses (remboursements assurance, annulations de mandats).

Le coût aidé TTC est ce qui reste à la charge des usagers. Il est couvert par la TEOM, les contributions et les redevances.

La majorité des investissements réalisés pour la mise en place de la tarification incitative a été financée par la recette du contentieux «SYMTRU».

Contribution moyenne par habitant

	2015	2016	Prévi 2017
Contribution moyenne par habitant	125,82 €	132,59 €	125,78 €

NB : contribution = sommes perçues auprès des habitants (TEOM + Contributions des collectivités) hors redevances spéciale et spécifique.

L'optimisation réalisée au 1^{er} janvier 2017 permet une baisse des coûts de fonctionnement. C'est ce qui explique la baisse de la contribution pour 2017.



e/ Relation à l'utilisateur

Le Service Conseil à l'Usager en quelques chiffres sur l'année 2016 :

- 33 958 appels téléphoniques reçus, soit 136 en moyenne par jour,

- 3 297 cartes d'accès en déchèterie et/ou aux PAV envoyées.

- 3 572 courriels reçus et traités,

- 166 courriers divers et traités,

- 252 actes d'incivilités constatés.



Perspectives 2017

► Tarification incitative – début de la comptabilisation des apports

En 2017, début de la mesure de la part incitative et préparation des outils de tarification incitative :

- mise en service de l'ensemble des outils de mesure de la part incitative,
- consolidation de la base usagers et mises à jour,
- préparation des données pour transmission aux services fiscaux,
- amélioration de l'information en temps réel et des échanges avec nos usagers via nos outils informatiques,
- amélioration du maillage des PAV dans les centres-villes,
- mise en place d'une équipe en charge de la gestion des incivilités.

► Mise en œuvre des préconisations de l'audit et baisse des coûts

- mise en œuvre de la 1^{ère} phase d'optimisation de la collecte et projet de passage en C0,5 (collecte 1 semaine sur 2 pour les OMR),
- étude d'un schéma directeur du service en déchèterie et étude d'optimisation du transfert,
- préparation de la collecte des bio-déchets des particuliers en zone urbaine pavillonnaire dense,
- poursuite du projet de «territoire zéro déchet» afin de favoriser l'économie circulaire et réduire les quantités de déchets à traiter.

► Evolution des déchèteries

- lancement de l'enquête publique pour la construction du pôle de valorisation de Lezoux,
- développement de nouvelles filières en déchèterie et poursuite de la sécurisation de nos sites.

► Evolution du périmètre du SBA

- la communauté de communes de la Montagne Thiernoise intègre Thiers Dore Montagne, avec pour conséquence la sortie du SBA au 31 décembre 2017. Un ticket de sortie prenant en compte les personnels et les équipements est évalué en 2017.

► Plan Régional de Prévention et de Gestion Déchets, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Régional Biomasse

- le SBA fait partie du comité de pilotage et des groupes de travail de création des différents plans régionaux.



**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



GASPILLAGE

Syndicat du Bois de l'Aumône

Zone de Layat II

13 rue Joaquin Perez Carretero

63200 RIOM Cedex

Tél : 04.73.647.444

Fax : 04.73.647.414

Courriel : conseilusager@sba63.fr

www.sba63.fr